



## FRAPNA Isère

MNEI – 5 place Bir-Hakeim  
38000 Grenoble  
tél. 04 76 42 64 08  
fax 04 76 44 63 36  
frapna-isere@frapna.org

Grenoble, le 2 août 2018

### Communiqué de presse

## Les propositions de la FRAPNA pour limiter les dégâts environnementaux de l'élargissement de l'A480 à Grenoble

**Contacts :** Jean-François Noblet - [jf@noblet.me](mailto:jf@noblet.me)

Francis Odier - [francis.odier@laposte.net](mailto:francis.odier@laposte.net)

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du projet A480 a été signé par le Préfet le 23 juillet dernier. La prochaine étape du projet consistera en une nouvelle enquête publique au titre de l'autorisation environnementale qui se déroulera en septembre prochain.

La Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Isère s'est déjà exprimée lors de l'enquête publique fin 2017 : l'élargissement de l'A480 à 2 x 3 voies sur 7 km d'autoroute urbaine aura inévitablement comme effet de favoriser le trafic routier et d'accentuer les nuisances associées. **Mais le projet peut encore être amélioré, notamment sur les boisements, les mesures de compensation et le suivi de la qualité de l'air.**

La FRAPNA a contribué activement aux études et enquêtes publiques de façon à limiter les impacts négatifs de ce projet sur la santé des personnes et sur la biodiversité. Lors de l'annonce de la signature d'un accord entre le Conseil départemental, la Métro, la ville de Grenoble, les services de l'Etat et l'AREA maître d'ouvrage, il était question de se limiter à l'emprise actuelle des voies, de réduire la pollution des eaux de ruissellement sur la voirie, jusque-là rejetées directement dans l'Isère et le Drac, et de limiter l'exposition des riverains au bruit de la circulation.

Les études d'impacts et l'examen approfondi du projet montrent que le projet actuel présente de nombreuses lacunes qui doivent être corrigées pour le rendre plus acceptable. La FRAPNA se retrouve dans les réserves exprimées par la commission d'enquête le 12 mars 2018 et dans les avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) publié en juillet 2018 et de l'Autorité environnementale (N° Ae 2018-47) publié dernièrement<sup>1</sup>.

Voici les points principaux qui doivent être améliorés :

---

<sup>1</sup> [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180725\\_a480\\_rondeau\\_38\\_delibere\\_cle011975.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180725_a480_rondeau_38_delibere_cle011975.pdf)

## Impact sur les boisements :

La FRAPNA rappelle que les lambeaux boisés reliques le long du Drac et de l'Isère sont indispensables pour conserver la biodiversité, le paysage, le pouvoir épurateur des arbres, le corridor biologique pour la faune et la flore et l'ombre indispensable pour lutter contre la canicule. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour le maintien de la biodiversité à l'échelle de Grenoble-Alpes Métropole.

Le CNPN indique : « *Il faut ici rappeler l'existence du plan de gestion de la végétation des digues de la retenue EDF de St Egrève publié en 2015 et mis en pratique en 2017/2018 par arrêté préfectoral sur le même territoire que celui du présent dossier... **Ainsi plus de 180 grands arbres de la ripisylve de l'Isère et du Drac ont été coupés. 15 arbres morts le seront prochainement et il est prévu le dessouchage de 90 arbres supplémentaires.** Tout cela dans le même territoire que celui du présent dossier. Les inventaires de flore, de bryophytes et d'habitats boisés ont été réalisés en 2015 et 2016 par les bureaux d'étude Evinrude et Egis avant ces importantes coupes.*

*Ainsi l'état initial présenté aujourd'hui ne tient pas compte des coupes et dessouchage d'EDF. Il n'est donc nullement assuré ... que les arbres épargnés par le projet AREA soient encore sur pied. **Il faut totalement revoir cet état initial et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.*** »

Le plan de gestion de la végétation sur les digues est d'autant plus critique que les 180 arbres coupés cités par le CNPN sont la conséquence de la première année du plan où on coupe seulement les arbres reconnus dangereux car malades ou fragiles. Mais le plan s'étale sur 10 ans reconductibles et les années suivantes on va couper, selon les secteurs, la moitié ou le quart de tous les arbres existants, avec en plus un *débroussaillage* total (tout ce qui a un diamètre inférieur à 10 cm) et une fauche annuelle pour avoir de l'herbe rase entre les arbres. Donc ce seront en fait des milliers d'arbres qui vont disparaître sans être remplacés du fait de la fauche annuelle.

Par ailleurs, au cours des études, les collectivités se sont rendues compte de la nécessité de conforter les digues du Drac ce qui va probablement augmenter l'impact sur les boisements résiduels.

Aussi **la FRAPNA soutient la demande d'actualisation de l'étude d'impact exprimée par l'Autorité Environnementale pour que l'inventaire des boisements soit revu**, pour que l'impact global de l'arrêté préfectoral de gestion des digues, de l'élargissement de l'A480 et de la réfection des digues du Drac soit précisé et que les mesures compensatoires soient complétées.

Dans cette optique, **la FRAPNA, le CNPN et l'Autorité environnementale demandent que l'on protège le corps des digues en utilisant des palplanches ou un voile étanche en béton**. Ces moyens ont été utilisés par le Symbhi dans le projet "Isère amont" financé par le Conseil Départemental sur plusieurs secteurs, notamment sur le Campus universitaire de Grenoble. Le projet de restauration du Rhône dans le Valais en Suisse l'utilise sur 60 kilomètres.

**Cela permettra des replantations compensatoires sur ces digues** et dans le lit du Drac et de l'Isère comme cela avait été fait lors de la construction par EDF du barrage de Saint-Egrève sur l'Isère.

## Valeur et Nature des engagements de compensation :

La récente loi sur la Biodiversité a remis à l'ordre du jour la séquence *Eviter Réduire Compenser*. Après avoir épuisé les actions d'évitement et de réduction des impacts, il nous faut en venir aux compensations et notamment sur les compensations pour destructions de surface boisées.

Dans les années 2010, le bord Ouest de l'A480 entre Voreppe et St Egrève à l'amont immédiat de l'emprise du projet actuel avait fait l'objet d'importants travaux de déboisement et défrichement par AREA et le Département. Les 4 hectares boisés détruits devaient faire l'objet d'une compensation de 1,5 hectare de plantations. Malgré plusieurs relances et de nombreuses réunions avec les associations environnementales depuis 2013, cette mesure n'est toujours pas réalisée. Aussi la FRAPNA demande, avec le CNPN, sa réalisation effective avant tous nouveaux travaux. De nouveaux délais hypothéqueraient toutes propositions de mesures compensatoires à venir.

Sur la nature des compensations, la FRAPNA remarque que les boisements riverains du Drac sont le support d'une fonction reconnue au sein de la trame verte de l'agglomération Grenobloise et que toute atteinte à ces boisements est susceptible d'impacter cette fonction.

L'Autorité Environnementale insiste d'ailleurs sur ce point en demandant le maintien du corridor biologique le long du Drac et s'interroge sur l'équivalence écologique des mesures compensatoires proposées loin de l'agglomération grenobloise avec les destructions annoncées dans le périmètre de cette dernière.

### **Impact sur la pollution de l'air :**

L'autorité environnementale, le CNPN et la FRAPNA, l'ADTC, la commission d'enquête publique s'inquiètent des conséquences sur la pollution de l'air d'une éventuelle augmentation du trafic routier faisant suite à l'élargissement de l'A480.

Rappelons d'ailleurs que, le 17 mai 2018, la France a été déférée devant la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect des seuils réglementaires de qualité de l'air. Grenoble, avec la vallée de l'Arve, fait partie des 14 agglomérations particulièrement concernées par les dépassements au dioxyde d'azote.

Aussi la FRAPNA reprend pleinement à son compte la préconisation de l'Autorité environnementale : *« tirer le meilleur parti des analyses de l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble sur la relation entre l'extension de l'urbanisation et le développement des trois radiales autoroutières qui convergent sur la ville de Grenoble, et présenter les résultats de l'étude en cours sur les effets de la vitesse sur la pollution de l'air. »*

### **Conclusion**

La FRAPNA fait remarquer que les avis et réserves de la commission d'enquête du 12 mars 2018, du CNPN et de l'Autorité environnementale convergent et rejoignent ses préoccupations sur les dommages environnementaux provoqués par l'élargissement de l'A480.

En conséquence, en prenant acte de l'arrêté de déclaration d'utilité publique, la FRAPNA demande :

- L'annulation de l'arrêté préfectoral de gestion des digues de l'Isère et du Drac qui a pour conséquence le déboisement des digues
- L'usage de techniques efficaces (Palplanches ou voile étanche en béton intégrés dans le corps des digues) pour la réfection et la gestion des digues, ce qui permettra des replantations d'arbres sur les digues. Ainsi le corridor biologique le long du Drac sera

conservé ainsi que la biodiversité et l'impact positif des arbres contre la pollution et la canicule.

- L'actualisation de l'étude d'impact avant la future enquête publique en particulier sur les mesures compensatoires pour la destruction des arbres
- La limitation de la vitesse autorisée à 70 km/h
- L'engagement de réaliser une étude de la pollution de l'air du secteur, trois années après la mise en service de l'aménagement

Ces demandes relèvent de l'intérêt général, pour la santé des humains et la biodiversité de l'agglomération. Nous restons à disposition des autorités pour aider à l'amélioration indispensable du projet actuel.

Chantal GEHIN,

Présidente FRAPNA Isère

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Gehin', with a long horizontal stroke extending to the right.